



**CAPEF**

ADDITIF N° ..... /CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SMP/BEAO ... 12 MAI 2025

PORTANT MODIFICATION ET AJOUTS DE CERTAINS ARTICLES DANS LA DEMANDE DE  
COTATION 001, 002 ET LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- DEMANDE DE COTATION N° 0001/DC/CAPEF/CIPM/2025 DU 15/04/2025  
RELATIVE A L'ACQUISITION DES INTRANTS AGRICOLES EN FAVEUR DES RESSORTISSANTS CACAOCULTEURS DE LA CAPEF
- DEMANDE DE COTATION N° 0002/DC/CAPEF/CIPM/2025 DU 14/04/2025 RELATIVE A L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DE LA CAPEF
- DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° 0003/AANO/CAPEF/CIPM/2025 DU 16/04/2025 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENTS AGRICOLES POUR LES RESSORTISSANTS CACAOCULTEURS DE LA CAPEF

**1- AU LIEU DE:**

Page 5: AVIS DE CONSULTATION (DDC 001, 002) ET DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO 003)

9-CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DDC 001, 002)

8-CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DAO 003)

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie, assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC), d'un montant...

**LIRE PLUTÔT:**

Page 5: AVIS DE CONSULTATION (DDC 001, 002) ET DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO 003)

9-CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DDC 001, 002)

8-CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DAO 003)

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission timbrée établie, assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC), d'un montant...

**2- Insérer les critères essentiels dans l'Avis de consultation (DDC 001, 002)**

**3- AU LIEU DE:**

Page 5: AVIS DE CONSULTATION (DDC 001, 002)

13- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (DDC 001, 002)

13.2. CRITERES ESSENTIELS

Absents

**LIRE PLUTÔT:**

13- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (DDC 001, 002)

13.2. CRITERES ESSENTIELS

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur:

- a) la présentation de l'offre ;
- b) les expériences du soumissionnaire : Réalisation d'au moins 02 marchés ou lettres-commandes des prestations similaires ou assimilées au cours de ces cinq (05) dernières années (2020-2021-2022-2023-2024), avec pour éléments justificatifs suivants : copies premières et dernières pages du marché et/ou Lettre-commande enregistré, assorti du PV de réception signé sans réserve.
- c) le service après-vente ;
- d) l'attestation et durée de la garantie ;
- e) la disponibilité générale et fiabilité du service ;
- f) le Planning et délai d'exécution ;
- g) la capacité financière supérieure ou égale à dix millions (10 000 000) F CFA.
- h) moyens logistiques

**4- AU LIEU DE:**

Règlement de la Demande de Cotation (RDC 001, 002)

**Article 9 - Date et heure limites de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

-Date : \_\_\_\_\_

-Heure : \_\_\_\_\_ le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.

-et à l'adresse précisées dans l'avis de Demande de Cotation.

**Article 10 -Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

10.1 L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le \_\_\_\_\_ à ..... heures par la Commission de Passation des Marchés dans la salle de conférences de la CAPEF.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO 003)

**Article 24 : Date et heure limite de dépôt des offres**

24.1. a) Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué par l'entremise de leur structure interne de gestion administrative des Marchés Publics à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

**LIRE PLUTÔT:**

**(DDC 001): Article 9 - Date et heure limites de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

-Date : 13/05/2025

-Heure : 13h, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.  
-et à l'adresse précisées dans l'avis de Demande de Cotation.

**( DDC 001): Article 10 -Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

10.1 L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 13/05/2025 à 14, heures par la Commission de Passation des Marchés dans la salle de réunion du Service des Marchés Publics de la CAPEF.

**(DDC 002): Article 9 - Date et heure limites de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse, heure et à la date indiquées dans l'avis de Demande de Cotation.

-Date :14/05/2025

-Heure : 13h, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.  
-et à l'adresse précisées dans l'avis de Demande de Cotation.

**(DDC 002): Article 10 -Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

10.1 L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 14/05/2025 à 14h. heures par la Commission de Passation des Marchés dans la salle de réunion du Service des Marchés Publics de la CAPEF.

**(RPAO 003): Règlement Particulier de l'Appel d'Offres**

**Article 24 : Date et heure limite de dépôt des offres**

24.1. a) Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué par l'entremise de leur structure interne de gestion administrative des Marchés Publics à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à le 16/05/2025 à 13h, heure spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

**5- AU LIEU DE:**

Incohérence entre l'ADC, le RDC et la grille d'évaluation des offres au sujet des critères éliminatoires (DDC n°001, 002).

**LIRE PLUTÔT**

Harmonisation l'ADC, le RDC et la grille d'évaluation des offres au sujet des critères éliminatoires (DDC n°001, 002).

**6- AU LIEU DE:**

prescriptions points 21.3 du CCAP de la DDC et le point 21.3 CCAP-type des Marchés de fournitures et Services Quantifiables (DDC 001, 002, DAO 003)

**20.3. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit à titre indicatif :**

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;

Rapporteur : L'Ingénieur du Marché ;

Membres :

- Le Chef de Service du marché ou son représentant ;
- Le comptable matière du Maître d'Ouvrage conformément la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025.
- Observateur : Le représentant du MINMAP ;
- Le Cocontractant ;
- Les Invités (le cas échéant).

**LIRE PLUTÔT:**

**20.3. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit à titre indicatif:**

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

Président : Le Maître d’Ouvrage ou son représentant ;

Rapporteur : L’Ingénieur du Marché ;

Membres :

- Le Chef de Service du marché ou son représentant ;
- Le comptable matière du Maître d’Ouvrage conformément la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instruction relative à l’exécution, au suivi et au contrôle de l’exécution du budget de l’Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l’exercice 2025.
- Observateur : Le représentant du MINMAP ;
- Le Cocontractant : Invité

7- AU LIEU DE:

Evaluation des offres se fera suivant les critères ci-après, (DAO 003)

- a) Absence de la caution de soumission timbrée assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC) ou caution non conforme ;

LIRE PLUTÔT:

- a) Absence de la caution de soumission timbrée assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC) ou caution non conforme ; avec un délai de 48h accordé pour la production d'une pièce du dossier administratif.

8- La capacité financière est uniquement considéré comme critère essentiel dans les (DDC 001, 002, DAO 003).

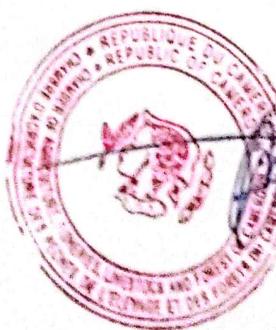
9- Insertion des formulaires Types numéros 3,8 et 13 pourtant requis en annexe du DDC par le DDC-Type (DDC 001 et 002)

Le reste sans changement...

Yaoundé, le 12 MAI 2025

LE PRESIDENT,

Pour le Président  
et par Délégation,  
le Secrétaire Général



Tony Jacob Tachot  
Administrateur Civil Principal